

Délégation de l'île de La Réunion
Pôle Offre de Soins

Arrêté n°17/ARS-OI
portant modification de l'arrêté n°1519/DRASS/ISP du 25 juin 2001 portant agrément
d'une entreprise de transport sanitaire

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE SANTE OCEAN INDIEN

- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- Vu le décret du 15 juillet 2015 portant nomination de Mr François MAURY, directeur général de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien ;
- Vu la décision n°03/2017/DG/ARS-OI du 11 janvier 2017 portant délégation de signature ;
- Vu l'arrêté n° 1519/DRASS/ISP du 25 juin 2001 portant agrément d'une entreprise de transport sanitaire ;
- Vu l'arrêté n°13/DRASS/IRS/TS du 23 juillet 2009 portant changement d'adresse d'une entreprise de transport sanitaire terrestre ;
- Vu l'arrêté n°358/AS-OI du 27 décembre 2010 portant changement d'adresse d'une entreprise de transport sanitaire terrestre ;
- Vu l'arrêté n°159/ARS-OI du 12 août 2016 portant transfert d'une autorisation de mise en service d'un véhicule d'une entreprise de transport sanitaire terrestre ;
- Vu l'arrêté n°160/ARS-OI du 12 août 2016 portant modification du parc de véhicules d'une entreprise de transport sanitaire terrestre ;
- Vu la déclaration de changement d'adresse en date du 12 décembre 2016 de Mme Anne-Sophie INCANA, gérante de l'Ambulance de l'Hermitage.

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°1519/DRASS/ISP du 25 juin 2001 susvisé est ainsi modifié :

Adresse local d'accueil : 5 rue Longuet
97422 LA SALINE

Le site situé anciennement au 38 lotissement Longuet – 97422 LA SALINE est fermé.

Le reste est sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint Denis, rue Félix Guyon 97400 SAINT DENIS dans le délai de deux mois à compter de sa parution ou notification.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général de l'Agence de Santé Océan Indien est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Saint Denis, le **06 FEV. 2017**
P/Le Directeur Général
Le responsable du Pôle
Offre de Soins

Gilles VIGNON